

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

Une voix: Dès maintenant.

M. Knowles: Avec l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Winters propose la 3^e lecture du bill.

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 3^e fois et adopté.

RESSOURCES HYDRAULIQUES

AIDE AUX PROVINCES EN VUE DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Ressources et du Développement économique) propose la 2^e lecture du bill n^o 109, visant à autoriser l'octroi d'une aide à toute province pour la conservation des ressources hydrauliques.

M. Herridge: Le ministre fera-t-il une déclaration?

L'hon. M. Winters: Peut-être devrais-je dire quelques mots, monsieur l'Orateur, à propos de l'objet du bill. Bien que la mesure soit assez courte, elle a beaucoup d'importance pour le Canada. Elle pourrait avoir des effets durables et de grande portée.

La conservation des ressources naturelles dans les provinces ressortit principalement aux gouvernements provinciaux, et le gouvernement fédéral n'a ni le désir ni l'intention d'empiéter sur cette compétence. Le projet de loi est rédigé en conséquence. Il a essentiellement pour objet de permettre au gouvernement fédéral d'aider aux gouvernements provinciaux à exécuter des mesures importantes visant à conserver leurs ressources hydrauliques et, en même temps, à amoindrir le danger de graves inondations.

L'intérêt que le gouvernement du Canada témoigne à l'égard de la conservation s'est manifesté, par le passé, par plusieurs importantes mesures tendant à venir en aide aux provinces à propos d'entreprises spéciales de première importance ou à les aider à trouver des solutions à des problèmes de grande portée dans l'intérêt national. Parmi ces mesures, il y a eu la loi sur les forêts du Canada, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, la loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales et la loi sur les parcs nationaux. On connaît bien les résultats obtenus de ces lois. Les honorables députés reconnaîtront tous, je

crois, que le Canada a retiré de grands avantages de leur application et que ces avantages continueront à augmenter avec le temps.

Nous avons entendu prononcer à la Chambre au cours des dernières semaines un grand nombre d'excellents discours sur les divers aspects du vaste domaine de la conservation. Presque tous les orateurs ont exprimé le désir que de plus amples efforts soient entrepris en vue d'assurer aux citoyens actuels et futurs du pays des avantages permanents grâce à la conservation des ressources du Canada. On a souvent signalé que les intérêts de la conservation sont dans de nombreux cas contraires aux intérêts financiers immédiats, et qu'on a trop souvent sacrifié nos ressources aux bénéfiques qu'on en a obtenus.

Nous connaissons tous des cas où la négligence, l'ignorance ou les erreurs humaines ont par le passé causé le gaspillage de forêts et la ruine de terres agricoles. Nous avons vu des torrents d'eau issus de régions découvertes envahir les vallées des rivières pour fondre sur les villes et y semer la destruction. Nous avons vu également les lits des rivières s'assécher à la chaleur de l'été et la population des villes dépenser de vastes sommes en quête de quantités suffisantes d'eau.

Avec les années, le public a davantage pris conscience de la nécessité de mesures de conservation et des dangers inhérents aux fausses méthodes de conservation. Je peux affirmer sans crainte de me tromper qu'aujourd'hui la population du Canada s'intéresse plus à la conservation qu'à aucune autre période de notre histoire. Que chaque citoyen se rende compte du problème, voilà, je pense, le plus important facteur en vue de notre objectif ultime qui est d'exploiter nos ressources renouvelables de telle façon qu'elles restent, autant que possible, perpétuellement disponibles. Nous sommes déjà loin de l'époque où nous estimions nos ressources inépuisables. Le progrès ainsi accompli est attribuable aux efforts d'hommes clairvoyants et à l'esprit civique qui se trouvent dans toutes les classes, aussi bien dans l'industrie privée qu'à tous les échelons des services de l'État.

Le bill que nous examinons aujourd'hui nous propose d'autres mesures de conservation de nos ressources et tend à remédier aux dommages qui ont déjà été faits. Le bill demande que le Gouvernement du Canada soit autorisé à accorder une aide financière aux gouvernements provinciaux en vue de l'aménagement d'importantes entreprises de conservation hydraulique. Grâce à des sommes votées spécialement par le Parlement, le Canada a déjà fourni une aide comme celle dont il est question dans le bill à l'égard de diverses entreprises qui ne rentraient pas dans le cadre des mesures de conservation exist-